

ADJ/HH.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 2 8 8 /PC/DAI-P. ANNEE 1965

Le PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n°41/PC/SGG. du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le décret n°115/PR/MAISD. du 18 Mars 1963 nommant M. LIGAN Samuel en qualité de Chef d'Arrondissement d'Ekpè.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté le décret n°115/PR/MAISD/P. du 18 Mars 1963 portant nomination de M. LIGAN Samuel en qualité de Chef d'Arrondissement d'Ekpè.

ARTICLE 2. - Le présent décret prendra effet pour compter de la date de cessation de service de l'intéressé ./.-

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....1
J.O.R.D.....1
DAI.....4
MFPTAS.....1
MFAEP.....1
MJL.....1
S.G.G..... 4
S.G.A.N..... 4
S.P.C..... 4
DP..... 1
CF..... 5
FP..... 1
DI..... 1
S/P. ATLANTIQUE.. 1
PREFET SUD-EST.. 1
TRESOR..... 1
INTERESSE..... 1

COTONOU, le 18 Août 1965



J. AHOMADEGBE-TOMETI.

VU:
Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques
et du Plan,

F. APLOGAN.